comme c'est actuellement le cas des missiles intercontinentaux. Nous avons eu la satisfaction de constater qu'au sommet de Washington, il a été décidé de s'attaquer à ce problème.²

Le débat parlementaire

Le 4 mai 1989 à la Chambre des communes, le député libéral Joseph Volpe a soulevé la question du déploiement des missiles de croisière américains. Il a déclaré qu'environ la moitié des cinquante missiles MX montés sur rails seraient mis en place près de la frontière canado-américaine. Pendant une crise, a-t-il fait valoir, ces engins pourraient être déplacés plus près du territoire canadien, voire dans notre pays même. M. Volpe a exhorté le premier ministre et le ministre des Affaires extérieures à obtenir des Américains "... la garantie qu'ils ne déploieront pas sur le territoire canadien leur système d'armes nucléaires mobile. Le gouvernement doit s'opposer à tout ce qui compromet la sécurité et la souveraineté du Canada."³

Ouvrages de référence récents

Boulden, Jane, Les missiles de croisière et la limitation des armements stratégiques. Ottawa: Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales, *Exposé* n^O 24, janvier 1989 (8 p.)

Cox, David, Revue des négociations de Genève en 1987 et 1988, Ottawa, ICPSI, Exposé nº 27, mars 1989 (8 p.).

Einhorn, Robert, "The Emerging START Agreement", Survival, vol. 30 n^O 4 (septembre-octobre 1988), pp. 387-401.

Flournoy, Michele A, "Start Thinking About A New U.S. Force Structure", Arms Control Today, vol. 18 no 6 (juillet-août 1988), pp. 8-14.

Gere, François, "La négociation START ou d'un commencement qui n'en finit pas", Stratégique n^o 1 (1989), pp. 105-132.

Legault, Albert, "L'alliance face au dialogue stratégique", dans Les conflits internationaux, les régions et le Canada, Circa 1987-1988. Québec : Centre québécois de relations internationales, Université Laval, 1988, pp. 7-13.

Ministère des Affaires extérieures, Déclaration 88/50, "La Souveraineté dans un monde interdépen- dant", allocution du très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à l'Université Carleton, Ottawa, le 18 octobre 1988, p. 8.

³ Débats de la Chambre des communes, 4 mai 1989, p. 1304.